

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2024
N° 2024-10-06**

Date de convocation
26/09/2024

**Nombre de
Conseillers municipaux :**

En exercice	:	25
Présents	:	19
Absents	:	6
Absents représentés	:	5
VOTANTS	:	24

Secrétaire de séance :
Mme Annick SAINT-MARS

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle du conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
Mme Corinne TIQUET, Mme Valérie MAUGARD, M. Sébastien DERACHE,
M. Pierrick GARNIER et M. Fabrice RIMBAUT, Adjoints au Maire,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS,
M. Michel MEYER, Mme Karine NEIL, Mme Iléana EFRIM, M. Lucien CAILLOU,
Mme Lélia STADLER, M. Bertrand GUIMARD, M. Jean-Gabriel LAINEY, M. Pascal CAUJOLLE (*arrivé à 20h09 avant adoption des PV*), Mme Jocelyne THOUROT et
M. Dominique DESLAGE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Delphine MAZURE (pouvoir à Pierrick GARNIER),
Mme Sandrine GOUX (pouvoir à Bertrand GUIMARD),
M. Sébastien LEFEVRE (pouvoir à Bernard DIONNET),
Mme Céline MACHY (pouvoir à Corinne TIQUET),
Mme Stéphanie PAUL-LE GARFF (pouvoir à Valérie MAUGARD),

ETAIT ABSENTE :

Mme Brigitte BARDINA.

**LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RUE DES HAUTES MAISONS**

Le Conseil Municipal ;

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

CONSIDERANT que la voie dénommée « Rue des Hautes Maisons », parcelles cadastrées I 1047, I 1050 et I 976, est ouverte à la circulation publique,

CONSIDERANT la volonté des riverains de la rue des Hautes maisons de transférer l'entretien de la voirie à la commune,

CONSIDERANT la nécessité de lancer une enquête publique en vue d'un transfert sans indemnité et du classement dans le Domaine public communal desdites parcelles,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de lancer la procédure de transfert d'office dans le Domaine public communal, sans indemnité, des parcelles I 1047, I1050 et I 976.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une enquête publique en vue de ce transfert.

Article 3 : CHARGE Monsieur le Maire de désigner un commissaire enquêteur.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier d'enquête publique, à accomplir toutes les formalités de publication et de notification nécessaires et à signer tous les documents afférents ainsi que l'acte à venir.

La présente délibération sera transmise à :

- Sous-Préfecture d'Etampes,
- Commissaire enquêteur.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que sus dits, et ont signé au registre les membres présents.

Fait à MORIGNY-CHAMPIGNY,
le 4 octobre 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bernard DIONNET

